

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 408

8 juin 2000

SOMMAIRE

Aero S.A., Foetz	page 19550	Engineering, Construction and Promotion, S.à r.l., Ettelbruck	19560
Almega S.A., Luxembourg	19550	Entreprise de Constructions François et Jean Agnes, S.à r.l., Ettelbruck	19556
Aloe International S.A., Luxembourg	19550	Escher Rentner an Invalide Veräin, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette	19546
Alpha Telecom (Luxembourg) S.A., Luxembourg	19550	Eurinvest Partners S.A., Luxembourg	19582
Amas Holding S.A.H., Luxembourg	19549	Europa Freight Corporation S.A.H., Luxembourg	19574
Ambrimmo S.A., Luxembourg	19546	Eurotime S.A., Luxembourg	19583
Anea S.A., Luxembourg	19549	FC Amicale Sportive, Centre Hospitalier Neuro-psychiatrique, A.s.b.l., Ettelbrück	19560
Anthylis S.A., Luxembourg	19551	Fes-Immo S.A., Luxembourg	19576
Ariel Holdings S.A., Luxembourg	19551	Fiduciaire Myson, S.à r.l., Luxembourg	19581
Arlon Properties S.A., Luxembourg	19550	FIGECO, Société Financière de Gérance et de Placement S.A., Luxembourg	19576
Athena, Sicav, Luxembourg	19551, 19552	Financière Poincaré S.A., Luxembourg	19579
Atollex S.A.H., Luxembourg	19557	Finatra S.A., Luxembourg	19582
Aubrif S.A., Luxembourg	19570	Finstahl Investments S.A., Luxembourg	19579
Aucs Communications Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	19557	Floribois S.A., Diekirch	19555
Au Vieux Tonneau, S.à r.l., Luxembourg	19571	Freeland S.A., Luxembourg	19580
Azimut, S.à r.l., Bridel	19563	Fu Hua, S.à r.l., Wasserbillig	19582
Back on Track S.A., Luxembourg	19565	Fundus Holding S.A., Luxembourg	19583
Batise Luxembourg S.A., Luxembourg ..	19569, 19570	Global Fresh, S.à r.l., Ettelbruck	19565
Bay-Rum Immobilière S.A., Luxembourg	19570	G.P.F., Générale de Participation Financière S.A., Luxembourg	19584
Bebau A.G., Diekirch	19555	Inoka A.G., Weiswampach	19556
Betresh S.A.H., Luxembourg	19569	International Business Partners S.A., Clervaux	19552, 19553
Biochemicals, S.à r.l., Luxembourg	19569	International Fashion Partners S.A., Luxembourg	19573
Blue Machines International S.A., Hautcharage ..	19569	International Technik Holding S.A., Luxembourg	19575
Bolero International S.A., Luxembourg	19568	Inversud Investment Fund, Sicav, Luxembourg ..	19574
Brasserie de Diekirch S.A., Diekirch	19553	Invesphoto S.A., Luxembourg	19575
Brauner & Richards Holding S.A., Luxembourg ..	19571	Ipsos Holding S.A., Luxembourg	19573
Bredy, S.à r.l., Rodange	19570	Iso 200 S.A., Luxembourg	19574
BTH, Bureau Thierry Havelange Luxembourg S.A., Steinfort	19571	J.E.M. Investments S.A., Luxembourg	19575
Buhrmann Luxembourg S.A., Luxembourg	19555	Jetco S.A., Luxembourg	19580
Build International S.A., Luxembourg	19577	Jod, S.à r.l., Roumanie	19556
Capriano Holding S.A., Luxembourg	19578	Junior, S.à r.l., Ettelbruck	19557
C.E.I.G.E.M.S., Compagnie d'Etudes, d'Investissements et de Gestion d'Etablissements Médicaux-Sociaux S.A., Luxembourg	19572	Keeping S.A., Luxembourg	19580
Chenonceau S.A., Luxembourg	19576	Kibo S.A., Luxembourg	19573
Cocteau S.A., Luxembourg	19577	L.I.B. S.A., Clervaux	19554
Colaborsi, S.à r.l., Luxembourg	19579	Menuiserie Melsen, S.à r.l., Niederfeulen	19557
Compagnie d'Investissements de Distribution S.A.H., Luxembourg	19578	Millenium Service Center Group S.A., Clervaux	19554
Conceptis S.A., Luxembourg	19577	Nordbat S.A., Eschweiler	19563
Contensina, S.à r.l., Sandweiler	19583	Omega Invest A.G., Weiswampach	19566
Decapole S.A., Clervaux	19564	Phytholux, G.m.b.H., Weiswampach	19558
East-West Pacific Corporation Limited S.A., Luxembourg	19572	Ravinic, S.à r.l., Weiler	19556
Edco, S.à r.l., Weiswampach	19554	Roma Participations S.A.H., Luxembourg	19538
Eginter S.A., Luxembourg	19571	Symphonium Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	19540
Eldfell S.A., Luxembourg	19581	Twilight S.A., Clervaux	19558
Electrotradelux, S.à r.l., Luxembourg	19578		
Elterenvereengung Greiweldeng-Stadbriedemes, Greiveldange	19544		

ROMA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme holding de droit luxembourgeois INDICA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26 (1^{er} étage), rue d'Amsterdam (R. C. Luxembourg B numéro 72.596);

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Jaap Geusebroek, conseiller, demeurant à Luxembourg.

2.- La société anonyme holding de droit luxembourgeois MARCH MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26 (1^{er} étage), rue d'Amsterdam (R. C. Luxembourg B numéro 72.601);

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Jaap Geusebroek, conseiller, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qui est présentement constituée.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROMA PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de LUF 12.500,- (douze mille cinq cents francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués, ou d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2000.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2001.

Souscription

Les 100 (cent) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- INDICA INVESTMENTS S.A., prénommée, cinquante actions	50
2.- MARCH MANAGEMENT S.A., prénommée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées intégralement (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1126 Luxembourg, 26 (1^{er} étage), rue d'Amsterdam.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2005:
 - a) La société anonyme de droit luxembourgeois IDEA DESK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26 (1^{er} étage), rue d'Amsterdam.
 - b) Monsieur Jan Jaap Geusebroek, Conseiller, demeurant à L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.
 - c) La société anonyme de droit anglais SELINE MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à London W1Y 9HD (England), New Bondstreet 27.

Monsieur Jan Jaap Geusebroek, prénommé, a été nommé comme administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société sous sa seule signature.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2005:

la société de droit luxembourgeois DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) A.G., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26 (1^{er} étage), rue d'Amsterdam.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. J. Geusebroek, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 122S, fol. 73, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2000.

J. Elvinger.

(13954/211/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

SYMPHONIUM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

—
STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-second of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

WATERSIDE FINANCIAL LTD, incorporated under British Virgin Islands Law and having its registered office at Skelton Building, Road Town Tortola, Mam Street, P.O. Box 3136, British Virgin Islands, hereby represented by Mr Jean-Philippe Fiorucci, employee, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereafter, the predesignated appearing party, acting as founder, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée (limited liability partnership), which it has established as follows:

Articles of incorporation

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée, limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on société à responsabilité limitée, as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of SYMPHONIUM INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a Société de Participations Financières, according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period.

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 7. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any partner are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital. However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners, whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The Company's financial year begins on April 1st and closes on March 31st.

Art. 14. Each year, as of the 31st day of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on March 31st, 2000.

Payment, Contributions

WATERSIDE FINANCIAL LTD, sole founder prenamed, declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

a) Mrs Susan Chow, Director, residing at 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong.

b) Mr Frank Sixt, Director, residing at Flat G/B, Knightsbridge Court, No. 28 Barker Road, The Peak, Hong Kong.

In accordance with article ten, each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the founder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

WATERSIDE FINANCIAL LTD, société de droits des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. Box 3136, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ensuite le comparant prédésigné, agissant en qualité de fondateur, a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

Statuts

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société prend la dénomination de SYMPHONIUM INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société soit considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée si ce n'est avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le premier avril et se termine le 31 mars.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 mars, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 mars 2000.

Libération, Apports

WATERSIDE FINANCIAL LTD, seul fondateur prédésigné, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Susan Chow, Administrateur, demeurant à 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong.

b) Frank Sixt, Administrateur, demeurant à Flat G/B, Knightsbridge Court, No. 28 Barker Road, The Peak, Hong Kong.

En conformité avec l'article dix, chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du fondateur les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-P. Fiorucci, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 122S, fol. 74, case 6. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

J. Elvinger.

(13955/211/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ELTERENVEREENEGUNG GREIWELDENG - STADBRIEDEMES, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 6A, Ouschtergaass.

STATUTS

Art. 1^{er}. L'association est dénommée ELTERENVEREENEGUNG GREIWELDENG - STADBRIEDEMES

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Greiveldange, L-5426, 6A, Ouschtergaass.

Art. 3. L'association sous la forme juridique d'une association sans but lucratif est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet:

a) De grouper et de représenter les parents et autres personnes ayant la charge d'élèves inscrits aux écoles précoce, préscolaire et primaire de la commune de Stadtbredimus;

b) D'étudier les questions se rattachant à l'éducation des élèves et aux droits et devoirs de la famille en cette matière;

c) De favoriser le dialogue constant entre les parents d'une part, le personnel enseignant et les autorités scolaires et communales d'autre part, et de transmettre aux autorités compétentes les suggestions des parents d'élèves en matière d'administration et d'organisation;

d) D'étudier les problèmes que posent l'accès et l'adaptation des élèves au post-primaire;

e) De veiller, en collaboration avec la commune, le personnel enseignant et les autorités scolaires, à la sécurité du chemin vers l'école et à la sécurité autour et à l'intérieur des bâtiments de l'école.

Art. 5. L'association est neutre au point de vue politique et idéologique.

Art. 6. Peuvent faire part de l'association des parents d'élèves les personnes justifiant qu'ils ont la charge d'un enfant inscrit en classe précoce, préscolaire ou primaire de la commune de Stadtbredimus. Il est toutefois dérogé à cette règle pour le membre actif dont l'enfant quitte l'école à condition qu'un autre de ses enfants entre à l'école endéans les trois années suivantes.

L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur. Peuvent être nommés membres d'honneur des personnes ayant rendu des services à l'association, ceci par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Les membres d'honneur jouissent des mêmes droits que les membres actifs, à l'exception du droit de vote.

Art. 7. Le conseil d'administration de l'association statuera sur toute demande d'admission.

Art. 8. L'exclusion d'une personne pour raison grave pourra être proposée par le conseil d'administration à l'assemblée générale qui en décidera à la majorité des deux tiers des voix après avoir entendu l'intéressé en question dans ses explications.

Art. 9. Tout membre de l'association peut à tout moment démissionner moyennant une notification écrite au conseil d'administration. Quiconque ne paie pas sa cotisation sera considéré comme démissionnaire.

Art. 10. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social.

Art. 11. Les membres actifs payent une cotisation annuelle dont le montant est fixé sur proposition du conseil d'administration, mais qui ne pourra être inférieur à 200,- francs.

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration de 7 membres au moins et de 20 membres au plus qui sont élus parmi les membres actifs par l'assemblée générale à la majorité simple des voix. Lorsque deux candidats ont reçu le même nombre de voix, le plus âgé est élu. Leur mandat a une durée de deux ans. Les membres sortants sont rééligibles. Les deux parents ou tuteurs d'un même enfant ne peuvent être simultanément membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit en son sein à la simple majorité des voix un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire-adjoint et un trésorier. Le secrétaire-adjoint remplace le secrétaire absent.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire. Il est convoqué par son secrétaire sur demande du président ou d'un tiers de ses membres et au moins une fois par trimestre scolaire.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Il sera tenu un registre des rapports du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est décisive. Le membre du conseil d'administration qui est absent à plus de trois réunions consécutives sans excuse, sera considéré comme démissionnaire.

Art. 14. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers qui adhère aux buts de l'association. Le conseil d'administration gère les finances de l'association et en dispose à charge d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

Le président signe, conjointement avec le secrétaire ou son représentant, toutes les pièces qui engagent la responsabilité de l'organisation.

Art. 15. Pour établir et maintenir un contact suivi et régulier avec les membres, le conseil d'administration convoquera une fois par an, tous les membres réunis en assemblée générale, afin de discuter des problèmes qui se posent.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur initiative du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que la date et le lieu de la réunion sont établis par le conseil d'administration ou par le cinquième des membres actifs dont il est question ci-devant.

Toute convocation à l'assemblée générale, comprenant nécessairement l'ordre du jour, est portée à la connaissance des membres au moins huit jours avant la date fixée. Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale. Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour sur proposition du président ou du conseil d'administration.

Art. 16. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal et leurs résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Les membres actifs et les tiers peuvent prendre connaissance des résolutions de toute assemblée générale au siège de l'association.

Art. 17. Les ressources de l'association proviennent des cotisations des membres actifs et honoraires, de dons en espèces ou en nature, de subventions d'organismes publics ou privés et de toute autre provenance légale.

Les ressources peuvent en outre résulter d'activités culturelles ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou qu'elle organise. Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 4.

Art. 18. Le trésorier encaisse les créances de l'association et en donne quittance. Il tient la comptabilité et acquitte les sommes dues par l'association. Il ne devra payer aucune somme étrangère aux divers objets de l'association. Il établira pour chaque exercice le compte des recettes et dépenses, lequel est soumis à un conseil de surveillance (réviseurs de caisse) à désigner par l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier et au conseil d'administration.

Art. 19. Les fonctions de membres du conseil d'administration sont honorifiques.

Art. 20. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après apurement du passif, sera versé à une oeuvre de bienfaisance.

Art. 21. Le premier conseil d'administration, qui par dérogation à l'article 14 des présents statuts a été élu par l'assemblée constitutive en date du 8 octobre 1999, se compose comme suit:

Président:	Zahlen Pierre	6A, Ouschtergaass	L-5426 Greiveldange
Vice-Présidente:	Despiegelaere Bibi	5, Knupp	L-5451 Stadtbredimus
Trésorière:	Haag Daniëlle	23, Hamesfeld	L-5450 Stadtbredimus
Secrétaire:	Kirch Michèle	6, Strachen	L-5426 Greiveldange
Secrétaire-Adjointe:	Muller Simone	4a, op Azengen	L-5427 Greiveldange
Membres:	Brauers Susanne	1, Dicksstrooss	L-5451 Stadtbredimus
	Hemmen Gaby	18, Dicksstrooss	L-5451 Stadtbredimus
	Jentges Marc	25, Dicksstrooss	L-5451 Stadtbredimus
	Leon Gaby	Schmattegaessel	L-5451 Stadtbredimus
	Mathias Irene	1, Neie Wee	L-5427 Greiveldange
	Muller Pierrette	45, Dicksstrooss	L-5451 Stadtbredimus
	Oly Diane	43, Dicksstrooss	L-5451 Stadtbredimus
	Schiel Simone	1, Klaus	L-5427 Greiveldange
	Schumacher Fränz	3, rue Kerwech	L-5427 Greiveldange

Fait et signé par tous les membres fondateurs à Greiveldange, le 10 novembre 1999.

Signatures.

Lu et approuvé le 10 décembre 1999.

Le conseil communal
Signatures

Enregistré à Remich, le 10 février 2000, vol. 176, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(13957/000/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

AMBRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.473.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(13972/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

AMBRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.473.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 avril 1999, que:

- L'assemblée a été informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.
- L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2004.
- L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13971/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ESCHER RENTNER AN INVALIDE VERÄIN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 42, rue Large.

STATUTS

Entre les soussignés:

Monsieur Bertamé Noël, rentier, demeurant à L-4113 Esch-sur-Alzette, 14, rue Victor Ewen
Madame Caratti Yvonne, rentière, demeurant à L-4304 Esch-sur-Alzette, 10, rue Renaudin
Madame Donven-Georgi Karin, rentière, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 6, centre A. Schweitzer
Madame Graas Martha, rentière, demeurant à L-4244 Esch-sur-Alzette, 11, rue des Mines
Madame Graul Sonja, rentière, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 18, rue Dicks
Madame Hansen Mathilde, rentière, demeurant à L-4333 Esch-sur-Alzette, 5, rue Léon Turm
Madame Johans Marie, rentière, demeurant à L-4221 Esch-sur-Alzette, 53, rue de Luxembourg
Madame Kersch Leda, rentière, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 5, rue de Luxembourg
Madame Kohn M.-Anne, rentière, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Canal
Madame Kohlen Lexy, ménagère, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 20, Cité Leesbiérg
Madame Pierucci Gerty, rentière, demeurant à L-4244 Esch-sur-Alzette, 47, rue des Mines
Madame Scholtes Tilly, rentière, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 21, Cité Leesbiérg
Madame Turci Elvire, rentière, demeurant à L-4022 Esch-sur-Alzette, 47, rue de Belvaux
Monsieur Vaglio Jacques, rentier, demeurant à L-4039 Esch-sur-Alzette, 19, rue Bourgrond
Madame Wetz Erika, ménagère, demeurant à L-4108 Esch-sur-Alzette, 35, route d'Ehlerange
tous de nationalité luxembourgeoise,

il est constitué une association sans but lucratif qui sera régie par les présents statuts et la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination ESCHER RENTNER AN INVALIDE VERÄIN, A.s.b.l. Le siège de l'association se trouve à Esch-sur-Alzette. La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 3. L'association a pour objet de développer et de promouvoir toutes activités qui se rapportent à la vie sociale des crédientiers et des invalides. Elle veillera à la juste compensation sur tous les niveaux des problèmes sociaux concernant les gens âgés et invalides. Elle contribuera notamment à la résolution des problèmes administratifs des rentiers et invalides et à l'animation et l'organisation des loisirs des rentiers et invalides.

Les origines de l'association remontent à la fondation à Esch-sur-Alzette en date du 17 septembre 1917 du SYNDICAT INTERNATIONAL DES INVALIDES, puis à la section d'Esch-sur-Alzette du LËTZEBUERGER RENTNER AN INVALIDE VERBAND. Dans son assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 1997, cette dernière a décidé de se constituer en tant que société autonome portant la dénomination ESCHER RENTNER AN INVALIDE VERÄIN. Les présents statuts visent à transformer cette association en association sans but lucratif.

Art. 4. Seul le patrimoine de l'association répond des engagements contractés en son nom, sans qu'aucun de ses membres ne puisse être rendu personnellement responsable.

Art. 5. L'association se compose de membres. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois. Les membres payent une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale. La cotisation annuelle ne pourra pas dépasser le montant de 1.000,- francs LUF (25,- Euro).

Art. 6. Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

a) par démission volontaire;
b) en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée;

c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 8. Les membres forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, le vice-président dirigera la réunion. En l'absence du vice-président la direction sera reprise par le membre le plus ancien en rang ou par le secrétaire. Lors d'un vote, secret ou à mainlevée, chaque membre dispose d'une seule voix.

Art. 9. L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, de discuter les propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 11. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins cinq jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. L'assemblée est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à mainlevée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

Art. 13. Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 14. Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la prédite loi du 21 avril 1928.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins 7 membres majeurs, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents, pour une durée de trois ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. Les nouvelles candidatures doivent être présentées par écrit au conseil d'administration avant le début de l'assemblée générale. Le conseil d'administration doit être composé de membres. Le renouvellement d'un tiers du conseil d'administration se fait par périodes d'une année. Les membres du conseil d'administration sont élus à la majorité simple. En cas d'égalité de vote, un deuxième scrutin sépare les candidats. En cas d'égalité de vote au deuxième scrutin le candidat le plus âgé est élu.

En cas de vacance par démission ou par décès d'un membre du conseil d'administration le premier candidat suppléant de la dernière assemblée générale lui succède de plein droit et achève le mandat de son prédécesseur.

Art. 16. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier et les autres fonctions.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 18. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 19. A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 20. Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le bon fonctionnement interne de l'association.

Art. 21. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par trois vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année parmi les membres par l'assemblée générale.

Art. 22. L'exercice social commence le premier janvier.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association les biens sociaux de l'association seront affectés des organisations à titre strictement social.

Art. 24. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la prédite loi du 21 avril 1928 modifié par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Fait en 18 exemplaires à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2000.

Signatures: N. Bertamé
Y. Caratti
K. Donven
S. Graul
M. Graas
M. Hansen
M. Johanns
L. Kersch
M.-A. Kohn
A. Kohnen
G. Pierucci
M. Scholtes
E. Turci
P.-J. Vaglio
E. Wetz

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 février 2000, vol. 315, fol. 84, case 10/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Generalversammlung vom 25. Januar 2000

Anwesend ca. 160 bis 180 Mitglieder.

Ehrengäste: Ady Jung, Vertreter des Schöffenrates; Joseph Gammaitoni vom Age d'Or; André Hoffmann vom Gemeinderat; Joseph Beck, Entente des Mineurs; Theo Scholtes, Esch Reine Rochade; Lexy Kohnen, Union des Femmes d'Esch; Becker Jeanne, Amiperas d'Esch; Presse: Repu-Tageblatt.

Aussergewöhnliche Generalversammlung

Nach der Begrüßungsansprache wurde dem Vorstandsmitglied Marc Dondelinger das Wort erteilt, der unsere neuen Statuten referierte. Die einzelnen Artikel wurden auf französisch vorgelesen und Marc Dondelinger gab die nötigen Erläuterungen dazu. Die Statuten wurden mit 100% der anwesenden Mitglieder angenommen. Anschliessend an die in schöner Harmonie verlaufenen aussergewöhnlichen Generalversammlung wurde vom Präsidenten die statuarische Generalversammlung eröffnet.

Der Präsident ging in seiner Eröffnungsrede auf verschiedene Probleme des dritten Alters ein; wie Taxen-T.V.A. - Telefongebühren - das neue Krankenkassengesetz und auf die Ungerechtigkeit der Witwenrente von 75%.

Der Sekretär Jacques Vaglio erläuterte den Tätigkeitsbericht: 5 Matinéeen, 1 Rentnerfest, 9mal Monatsessen, Ehrungen der 75-jährigen 38 Mitglieder, 55mal Krankenbesuche, 1mal Kermesse Flammande beim Age d'Or, 12mal Rentenprobleme erledigt.

Die Kassiererin meldete eine gesunde Kassenlage.

Der Kassenrevisor Josy Mischo bat die Versammlung der Kassiererin wegen der gut geführten Kasse zu entlasten. Die drei Kassenrevisoren wurden von der Versammlung bestätigt. Es sind dies: Schockmel Jeanny, Reiser Renée und Mischo Josy.

Der Tätigkeitsbericht wurde von der Versammlung ohne Gegenstimme angenommen. Bei der freien Diskussion erklärte der Präsident unser monatliches Essen sowie unsere am 9. Februar in der Sporthalle stattfindende Fastnachtmatinée. Da niemand sich zu Wort meldete übergab er das Wort an den Schöffen Ady Jung der die Grüsse der Gemeinde überbrachte. Gegen 16.15 Uhr wurde die G.V. beendet. Die Ziehung einer schönen Tombola und die Ausgabe des Geschenkes beendete diesen in schöner Harmonie verlaufenen Generalversammlung.

Die 4 austretenden Vorstandsmitglieder wurden einstimmig von der Versammlung wiedergewählt. Für den Vorstand meldete sich Goolleven Emile und wurde einstimmig von der Versammlung angenommen. Unser Vorstandsmitglied Marc Dondelinger hat im Vorstand demissioniert. Er erklärte sich aber bereit weiter zu unserer Verfügung zu stehen, für Anträge (Renten- und Steuererklärungen).

Vom Vorstand wurde ihm ein schönes Abschiedsgeschenk überreicht.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 février 2000, vol. 315, fol. 84, case 10/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Dans le cadre de la dernière assemblée générale en date du 25 janvier 2000 la composition du conseil d'administration suivante a été arrêtée:

Président: Monsieur Bertamé Noël, rentier, demeurant à L-4113 Esch-sur-Alzette, 14, rue Victor Ewen, de nationalité luxembourgeoise,

Vice-président: Madame Pierucci Gerty, rentière, demeurant à L-4244 Esch-sur-Alzette, 47, rue des Mines, de nationalité luxembourgeoise,

Secrétaire: Monsieur Vaglio Jacques, rentier, demeurant à L-4039 Esch-sur-Alzette, 19, rue Bourgrond, de nationalité luxembourgeoise,

Trésorière: Madame Kirsch Leda, rentière, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 5, rue de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
 Membre: Madame Caratti Yvonne, rentière, demeurant à L-4304 Esch-sur-Alzette, 10, rue Renaudin, de nationalité luxembourgeoise,
 Membre: Madame Donven Karin, rentière, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 6, centre A. Schweitzer, de nationalité luxembourgeoise,
 Membre: Madame Graas Martha, rentière, demeurant à L-4244 Esch-sur-Alzette, 11, rue des Mines, de nationalité luxembourgeoise,
 Membre: Madame Graul Sonja, rentière, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 18, rue Dicks, de nationalité luxembourgeoise,
 Membre: Madame Hansen Mathilde, rentière, demeurant à L-4333 Esch-sur-Alzette, 5, rue Léon Turm, de nationalité luxembourgeoise,
 Membre: Madame Johanns Marie, rentière, demeurant à L-4221 Esch-sur-Alzette, 53, rue de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
 Membre: Madame Kohn M.-Anne, rentière, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Canal, de nationalité luxembourgeoise,
 Membre: Madame Kohlen Lexy, ménagère, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 20, Cité Leesbiërg, de nationalité luxembourgeoise,
 Membre: Madame Scholtes Tilly, rentière, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 21, Cité Leesbiërg, de nationalité luxembourgeoise,
 Membre: Madame Turci Elvire, rentière, demeurant à L-4022 Esch-sur-Alzette, 47, rue de Belvaux, de nationalité luxembourgeoise,
 Membre: Madame Wetz Erika, ménagère, demeurant à L-4108 Esch-sur-Alzette, 35, route d'Ehlerange, de nationalité luxembourgeoise.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 février 2000, vol. 315, fol. 84, case 10/3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(13958/000/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

AMAS HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.573.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 26 août 1999

- Suite à la démission de Monsieur Guy Lammar, Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, demeurant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été coopté administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

AMAS HOLDING

Signature
 Administrateur
 (Catégorie A)

Signature
 Administrateur
 (Catégorie B)

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13970/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ANEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 65.222.

Extrait des résolutions adoptées en date du 7 décembre 1999, lors de l'assemblée générale de la société

- La démission de Christian Linsenmaier en tant que commissaire aux comptes a été acceptée. La nomination de Frédéric Muller, administrateur de sociétés, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 32, rue Mathias Weistroffer à la fonction de commissaire aux comptes de la société a été approuvée. Frédéric Muller terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour publication et réquisition
 ANEA S.A.
 Signature
 Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13973/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

19550

ALMEGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 71.544.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société lors de sa réunion du 1^{er} février 2000

La démission de Monsieur Donald Braxton, administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

M. Steven Georgala, «Bachelor of Laws», 32, avenue Eglé, F-78600 Maisons Lafitte, France, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 1^{er} février 2000.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13967/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

AERO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 61.081.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(13965/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ALOE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 70.160.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

(13968/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ALPHA TELECOM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.190.

Il résulte d'une décision prise par les administrateurs lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 27 février 2000 à Londres, que l'administrateur Monsieur Robert Roynon-Jones a été nommé directeur général, et que pouvoir lui a été conféré pour toutes opérations courantes en rapport avec l'activité de la société.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(13969/805/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ARLON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires.
R. C. Luxembourg B 30.551.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(13976/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

19551

ANTHYLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.049.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 4 février 2000

- Suite à la démission de Madame Yolande Johanns, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, a été coopté administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

ANTHYLIS S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13974/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ARIEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.271.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société,
qui s'est tenue de façon extraordinaire le 25 janvier 1999*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 janvier 1999:

- Les comptes au 31 décembre 1998 sont approuvés à l'unanimité.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle.

Administrateurs:

1. M. Cyril K. Edwards, Company Director, of 6 Stoughton Close, Oadby, Leicestershire, United Kingdom
2. Miss Mary Reffin, Company Director, 18 Stonehill Court, Great Glen, Leicester LE8 9EN, United Kingdom
3. M. Antony Derbyshire, Company Director, 64 Allendale Road, Sutton Coldfield, West Midlands, United Kingdom

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.
Luxembourg, le 17 janvier 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

(13975/631/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ATHENA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.027.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 15 décembre 1998

Présents:

Monsieur Jacques Delen
Monsieur Paul de Winter

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Démission d'Antoine Gilson de Rouvieux, de KBC et de SOGEFILUX de leur poste d'administrateur.

Résolutions

- Le conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 287, route d'Arlon à Luxembourg et d'accepter les démissions d'Antoine Gilson de Rouvieux, de KBC et de SOGEFILUX de leur poste d'administrateur. Les nouveaux administrateurs seront nommés lors de la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13977/660/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ATHENA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.027.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires le 29 septembre 1999

En date du 29 septembre 1999, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé:

- de distribuer un dividende de EUR 80,- par action de distribution et de reporter le solde à nouveau.
- d'accepter les démission de KBC, SOGEFILU et de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux de leur poste d'administrateur et de nommer aux fonctions d'administrateur,

Monsieur Jacques Delen

Monsieur Paul de Winter

Monsieur Thierry Maertens de Noordhout

Monsieur Luc Demaré.

Leur mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2000.

- de nommer la société PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2000.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13978/660/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ATHENA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.027.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 septembre 1999

En date du 29 septembre 1999, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé:

- de distribuer un dividende de EUR 80,- par action de distribution et de reporter le solde à nouveau,
- d'accepter les démissions de KBC, SOGEFILU et de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux de leur poste d'administrateur et de nommer aux fonctions d'administrateur,

Monsieur Jacques Delen

Monsieur Paul de Winter

Monsieur Thierry Maertens de Noordhout

Monsieur Luc Demaré.

Leur mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2000.

- de nommer la société PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2000.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13979/660/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

INTERNATIONAL BUSINESS PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 4.817.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 31 janvier 2000, enregistré à Diekirch, le 1^{er} février 2000, volume 602, folio 12, case 3, que

1) le siège social de la société anonyme INTERNATIONAL BUSINESS PARTNERS S.A. a été transféré de L-9706 Clervaux, 2B, route d'Eselsborn à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue;

2) l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le nombre des administrateurs à cinq et a nommé nouveaux administrateurs:

1. Monsieur Mario De Meester, comptable, demeurant à L-9960 Hoffelt, Maison 64;

2. La société anonyme PROCESSOR INTERNATIONAL COMPANY S.A., avec siège social à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mars 2000.

F. Unsen.

(90671/234/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

INTERNATIONAL BUSINESS PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 4.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 mars 2000.

F. Unsen.

(90672/234/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

BRASSERIE DE DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.

Droit de disposition

Administrateurs

- 1) Monsieur Marc Jacobs, président
- 2) Monsieur Marc Schrauwen, administrateur
- 3) Monsieur Patrice Thys, administrateur
- 4) Madame Margot Libens-Reiffers, administrateur
- 5) Monsieur Edmond Müller, administrateur

Direction

- 6) Monsieur Emile Weinachter
- 7) Monsieur André Molitor
- 8) Monsieur Raymond Scholer
- 9) Monsieur Wilfried Jorzick
- 10) Monsieur Joel Martig

Signatures

- A) deux personnes de 1) à 5) signent conjointement, pour des montants illimités.
- B) une personne de 6) et 7) signe conjointement avec une personne de 1) à 5), pour des montants illimités.
- C) la personne sub 8) signe conjointement avec une personne de 1) à 7), pour des montants jusqu'à concurrence de FR 5.000.000,-.
- D) une personne de 9) à 10) signe conjointement avec une personne de 1) à 8) pour des montants jusqu'à concurrence de FR 500.000,-.

BRASSERIE DE DIEKIRCH S.A.
Signatures

Enregistré à Diekirch, le 24 février 2000, vol. 265, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(90678/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2000.

MILLENIUM SERVICE CENTER GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

L'an deux mille, le trente et un janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme MILLENIUM SERVICE CENTER GROUP S.A., avec siège social à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 434 du 10 juin 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Armand van Tichelen, administrateur de sociétés, demeurant à B-3540 Herk-de-Stad, 19, Sint Jorislaan.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mike Kirsch, employé privé, demeurant à Schoos.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ludovicus Vriends, administrateur de sociétés, demeurant à L-9706 Clervaux, 2B, route d'Eselborn.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
Changement de l'objet social de la société.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée générale décide modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société a aussi comme objet l'achat, la vente, la location, la gestion, l'administration, la construction ou de toute autre manière de tous biens, la mise en valeur des propriétés immobilières et mobilières.

Elle peut également faire toutes opérations de participations, cautionnements, industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Vriends, A. van Tichelen, M. Kirsch, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} février 2000, vol. 602, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mars 2000.

F. Unsen.

(90652/234/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

MILLENIUM SERVICE CENTER GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mars 2000.

F. Unsen.

(90653/234/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

EDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9301 Weiswampach, Résidence Arc-en-ciel.

R. C. Diekirch B 2.082.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 7 mars 2000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(90660/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

L.I.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselsborn.

R. C. Diekirch B 5.251.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Nous, L.A.D. SERVICES INC. et M.T.M. INC., actionnaires de L.I.B. S.A. avons pris la démarche suivante lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2000:

- Transfert du siège social de 38, Grand-rue, L-9710 Clervaux, vers route d'Eselsborn, 2A, L-9706 Clervaux.

L.A.D. SERVICES INC.

M.T.M. INC.

M. Kenens

A. Melotte

Director

Director

Enregistré à Clervaux, le 10 février 2000, vol. 208, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(90665/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

19555

BBAU A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

AUSZUG

Aus einer Urkunde des Notars Fernand Unsen, mit dem Amtswohnsitz in Diekirch vom 4. Februar 2000, registriert in Diekirch am 7. Februar 2000, Band 602, Seite 17, Feld 12,

geht hervor dass der Sitz der Aktiengesellschaft BBAU A.G., gegründet zufolge Urkunde des amtierenden Notars vom 17. Dezember 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 181 vom 15. April 1991 nach L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume verlegt wurde.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 2. März 2000.

F. Unsen.

(90654/234/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

BBAU A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mars 2000.

F. Unsen.

(90655/234/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

FLORIBOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 3 février 2000, enregistré à Diekirch, le 4 février 2000, volume 602, folio 15, case 6, que le dernier alinéa de l'article 9 des statuts de la société anonyme FLORIBOIS S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 93 du 16 février 1999 a été modifié comme suit:

«La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué sans restrictions.»

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mars 2000.

F. Unsen.

(90656/234/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

FLORIBOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mars 2000.

F. Unsen.

(90657/234/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

BUHRMANN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.284.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2000

1) L'assemblée a nommé comme administrateur Monsieur Floris Waller en remplacement de Monsieur Hugo Barbas auquel décharge a été donnée.

2) L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

BUHRMANN LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13999/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

RAVINIC, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9466 Weiler, 7A, rue Principale.

AUSZUG

Aus einer Urkunde des Notars Fernand Unsen, mit dem Amtswohnsitz in Diekirch vom 3. Februar 2000, registriert in Diekirch am 4. Februar 2000, Band 602, Seite 15, Feld 7,

geht hervor dass:

1. nach Abtretung von Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung RAVINIC, S.à r.l., mit Sitz in L-9466 Weiler, 7A, rue Principale, gegründet zufolge Urkunde des amtierenden Notars vom 30. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 723 vom 30. Dezember 1997, sich das Gesellschaftskapital wie folgt verteilt:

1. Herr Victor Plein, vorgenannt, hundertsechszwanzig Anteile 126

2. Herr Nico Schmit, vorgenannt, hundertsechszwanzig Anteile 126

Total: zweihundertzweiundfünfzig Anteile 252

2. die Generalversammlung Herrn Nico Schmit, Heizungsinstallateur, wohnhaft in L-9835 Hoscheid-Dickt, 31, rue Principale, zum neuen technischen Geschäftsführer, und Herrn Victor Plein, Facharbeiter, wohnhaft in L-9466 Weiler, 7A, rue Principale, zum neuen administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt hat.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 2. März 2000.

F. Unsen.

(90658/234/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

INOKA A.G., Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach.

R. C. Diekirch B 5.148.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 29 février 2000, vol. 208, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(90664/514/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS FRANCOIS ET JEAN AGNES, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 2, impasse avenue Salentiny.

R. C. Diekirch B 1.148.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS FRANCOIS ET JEAN AGNES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(90662/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

JOD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Roumanie, Département de Sibiu, 16, rue Darstelor.

Succursale: L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare.

Conseil d'administration

L'an deux mille, le quinze janvier.

La soussignée Madame Tudora Gutulescu, citoyenne roumaine, administrateur de sociétés, domiciliée rue Darstelor, 16, département de Sibiu, en Roumanie,

agissant en sa qualité d'administrateur de la société à responsabilité limitée de droit roumain JOD, S.R.L., établie et ayant son siège social rue Darstelor, 16, département de Sibiu, Roumanie, inscrite au registre de commerce sous le n° J 32/96/1999,

a pris les décisions suivantes:

Le présent conseil d'administration remplace celui du 1^{er} octobre 1999, enregistré le 15 décembre 1999 à Luxembourg.

Première résolution

Il est décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg à l'adresse avenue de la Gare, 5, L-9540 Wiltz, à dater de ce jour.

Deuxième résolution

La dotation allouée par la maison-mère à la succursale est fixée à 100.000,- LUF (cent mille francs).

Troisième résolution

La succursale aura pour objets:

- la production et l'édition dans le domaine audiovisuel,
- l'organisation d'événements de type commercial, culturel, sportif, etc.

Quatrième résolution

Comme directeur responsable de la succursale est nommé Monsieur Olivier Marinelli, citoyen belge, producteur cinématographique, domicilié rue Royale, 263, B-1120 Bruxelles.

Fait à Sibiu (Roumanie), le 15 janvier 2000.

Signature.

Enregistré à Wiltz, le 24 février 2000, vol. 171, fol. 11, case 10. – Reçu 1.500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(90673/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

ATOLLEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.511.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 3 novembre 1998

En conformité avec l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et avec les articles 4 et 5 des statuts de la société, le conseil d'administration a décidé de procéder au rachat de 32.892 (trente-deux mille huit cent quatre-vingt-douze) actions rachetables ATOLLEX S.A. au prix de BEF 9.364,- (neuf mille trois cent soixante-quatre) par action.

Certifié sincère et conforme

ATOLLEX S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13980/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

JUNIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck, 103, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 2.341.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour JUNIOR, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(90663/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

MENUISERIE MELSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 60, route de Bastogne.

R. C. Diekirch B 2.051.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 18 février 2000, vol. 265, fol. 23, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(90674/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

AUCS COMMUNICATIONS SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 56.217.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Signature.

(13981/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

TWILIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.

- constituée par-devant Maître Martine Weinandy, notaire à Clervaux, le 7 avril 1995,
- inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch sous B 3.203,
- publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 339 le 25 juillet 1995 page 16261,
- modifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} février 1999.

—
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société,
tenue au siège social de la société le 11 février 2000*

Ont comparu:

- Monsieur Jürgen Tiezema, président du conseil d'administration, demeurant à L-Wilwerwitz,
- Madame Anita Van Renswoude, demeurant à L-Wilwerwitz,
- Madame Annelies Wolma, administrateur, demeurant à NL-Tonden, 5, Hoevesteeg,
- Monsieur Reinder-Jan Tiezema, commissaire, demeurant à NL-Tonden 5, Hoevesteeg.

L'assemblée se tient sous la présidence de Monsieur Jürgen Tiezema.

Monsieur le président ouvre la séance à 15.00 heures et fait remarquer que tous les actionnaires sont présents, l'assemblée est apte à délibérer sur les points inscrits sur l'ordre du jour à savoir:

- acceptation de la démission de Monsieur Wilhelmus Petrus Van Schayk en tant qu'administrateur, demeurant à L-9707 Clervaux, 5, rue de la Gare, tout en lui donnant décharge pour les exercices en cours et écoulés,
- nomination de Madame Anita Van Renswoude en tant qu'administrateur, demeurant à L-Wilwerwitz.

L'assemblée décide à l'unanimité

- d'accepter la démission de Monsieur Wilhelmus Petrus Van Schayk en tant qu'administrateur et de lui donner décharge pour l'exercice en cours avec effet immédiat,
- de nommer administrateur Madame Anita Van Renswoude avec effet immédiat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 15.30 heures.

J. Tiezema A. Van Renswoude A. Wolma R.-J. Tiezema

Enregistré à Clervaux, le 3 mars 2000, vol. 208, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(90661/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

PHYTHOLUX, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den ersten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy, mit dem Amtssitz zu Clerf.

Ist erschienen:

Herr Petrus Gerardus Joseph Thomassen, Geschäftsmann, wohnhaft zu NL-6268 NB Bemelen, Oude Akerstraat 33, Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist. Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung PHYTHOLUX, G.m.b.H.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Weiswampach.

Er kann durch einfachen Beschluss des oder der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Pflanzenschutzmitteln, Samen und Dünger im weitesten Sinne.

Sie kann im übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhundert tausend Franken (LUF 500.000,-) und ist aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend Franken (LUF 1.000,-).

Die Geschäftsanteile werden integral gezeichnet durch Herrn Petrus Gerardus Joseph Thomassen, dem Komparenten, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile zwischen ihnen frei übertragbar. Sie sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der übrigen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. - Verwaltung und Vertretung

Art. 9. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Sie werden vom alleinigen Gesellschafter beziehungsweise von den Gesellschaftern ernannt und abberufen, welche ebenfalls die Dauer und die Befugnisse der Mandate des oder der Geschäftsführer bestimmen.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben der oder die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Titel IV. - Geschäftsjahr, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz, nebst Gewinn- und Verlustrechnung, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00 %) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 14. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf, sondern sie wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt. Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafter können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Titel V. - Auflösung und Liquidation

Art. 15. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere, vom alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der oder die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Titel VI. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 16. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, gilt das Gesetz vom 18. September 1933 und das Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2000.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf vierzigtausend Franken (LUF 40.000,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm davon Kenntnis gegeben hat, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Petrus Gerardus Joseph Thomassen, der Komparent, ernannt; Derselbe kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.
- b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9991 Weiswampach, route de Stavelot 112.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Thomassen, M. Weinandy

Enregistré à Clervaux, le 9 février 2000, vol. 348, fol. 58, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Clerf, den 28. Februar 2000.

M. Weinandy.

(90666/238/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

ENGINEERING, CONSTRUCTION AND PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue Kennedy.

R. C. Diekirch B 1.533.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 18 février 2000, vol. 265, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(90677/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

FC AMICALE SPORTIVE, CENTRE HOSPITALIER NEUROPSYCHIATRIQUE, A.s.b.l.,

Gesellschaft ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-9012 Ettelbrück, 17, avenue des Alliés.

STATUTEN

I. - Name, Gründung, Sitz, Zweck und Dauer der Vereinigung

Art. 1. Im Oktober 1971 wurde unter dem gesamten Personal des Hôpital Psychiatrique ein Fussballverein gegründet unter dem Namen FC AMICALE SPORTIVE, HÔPITAL PSYCHIATRIQUE, ETTTELBRUCK. Dieser wurde durch Beschluss der Generalversammlung vom 19. Februar 2000 in FC AMICALE SPORTIVE CENTRE HOSPITALIER NEUROPSYCHIATRIQUE, Association sans but lucratif umgewandelt.

Art. 2. Der Sitz der Vereinigung ist, 17 avenue des Alliés, L-9012 Ettelbrück.

Art. 3. Der Verein verfolgt den Zweck, den Betriebsfussballsport zu pflegen, sowie die sportliche Fairness und die Kameradschaft seiner Mitglieder zu fördern. Er ist bestrebt Beziehungen mit ausländischen Betriebsfussball-Vereinigungen zum Ziele der internationalen Freundschaft anzubahnen und zu unterhalten.

Der Verein ist effektives Mitglied des FOOTBALL CORPORATIF LUXEMBOURGEOIS-FCL - seit dessen Gründung, und über diesen an den LUXEMBURGER FUSSBALLVERBAND - FLF - angeschlossen, deren Statuten und Reglemente er anerkennt. Der Verein ist politisch und konfessionell absolut neutral.

Art. 4. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

II.- Mitglieder

Art. 5. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt, muss aber mindestens sieben betragen.

Der FC AMICALE SPORTIVE besteht aus;

- a) Aktiven Mitgliedern;
- b) Inaktiven Mitgliedern;
- c) Ehrenmitgliedern;
- d) Zahlenden Ehrenmitgliedern.

Ad a) Aktive Mitglieder sind alle die sich am Meisterschaftsbetrieb beteiligen oder dem Verwaltungsrat angehören.

Ad b) Inaktive Mitglieder sind ehemalige aktive Mitglieder.

Ad c) Zu Ehrenmitgliedern können vom Verwaltungsrat solche Personen ernannt werden, welche sich in besonderem Masse um den Verein verdient gemacht haben. Sie können vom Verwaltungsrat auf Lebenszeit ernannt werden.

Ad d) Zahlende Ehrenmitglieder sind jene Personen, welche durch jährlichen Erwerb von Ehrenmitgliedskarten den FC AMICALE SPORTIVE, CENTRE HOSPITALIER NEURO-PSYCHIATRIQUE, Association sans but lucratif finanziell und moralisch unterstützen.

Art. 6. Die Mitglieder sind beitragspflichtig.

Die Höhe des jährlichen Beitrages der Mitglieder sowie der Ehrenmitglieder wird vom Verwaltungsrat festgelegt. Der Beitrag kann 1.000,- LUF respektiv 25,- Euro nicht überschreiten.

Art. 7. Der Antrag zwecks Aufnahme in den Verein ist an den Verwaltungsrat zu stellen. Dieser ist berechtigt eine vorläufige Aufnahme vorzunehmen. Über die definitive Aufnahme entscheidet die Generalversammlung.

Art. 8. Der Austritt eines aktiven oder inaktiven Mitglieds erfolgt schriftlich mit Begründung an den Verwaltungsrat.

Art. 9. Der Ausschluss aus dem Verein.

Jedes Mitglied das sich dem Verein unwürdig zeigt oder gegen die Interessen des Vereins handelt kann durch die Generalversammlung ausgeschlossen werden. Der Verwaltungsrat behält sich das Recht vor, ein Mitglied sofort zu suspendieren, wenn sein Benehmen nicht im Einklang mit den Statuten steht.

Art. 10. Austretende oder ausgeschlossene Mitglieder haben kein Recht auf Rückerstattung der von ihnen geleisteten Zahlungen, sowie keinen Anspruch auf irgendeinen Kassenteil.

III. - Verwaltung

Art. 11. Der Verein umfasst folgende Organe:

- A) Die Generalversammlung,
- B) Der Verwaltungsrat,
- C) Die Finanzkommission.

A) Die Generalversammlung

Art. 12. Die Generalversammlung wird gebildet von dem Verwaltungsrat, den aktiven und inaktiven Mitgliedern sowie der Finanzkommission.

Art. 13. Die ordentliche Generalversammlung wird vom Verwaltungsrat festgelegt, sie findet jährlich im ersten Trimester statt.

Art. 14. Der Vorsitz obliegt dem Verwaltungsratspräsidenten, bei dessen Verhinderung dem Verwaltungsrats-Vizepräsidenten

Art. 15. Die Generalversammlung entscheidet über die dem Verwaltungsrat zu gewährende Entlastung für Verwaltung und Jahresabrechnung.

Art. 16. Die Einberufung der Generalversammlung wird den aktiven und inaktiven Mitgliedern mindestens acht Tage vor dem Termin als Einladung schriftlich zugestellt und beinhaltet den Tag, die Zeit sowie den Ort der Versammlung.

Auf Beschluss des Verwaltungsrates oder auf schriftlichen, begründeten Antrag von mindestens einem Drittel der Vereinsmitglieder, muss binnen Monatsfrist eine aussergewöhnliche Generalversammlung mit verlangter Tagesordnung einberufen werden. Dem Antrag wird stattgegeben, wenn die vorgelegte Tagesordnung den Vereinsstatuten entspricht.

Art. 17. Die aktiven und inaktiven Mitglieder haben das Recht, nicht auf der Tagesordnung aufgeführte Punkte schriftlich an den Präsidenten und zwar mindestens fünf Tage vor dem Termin der Generalversammlung einzureichen.

Zu Beginn der Generalversammlung entscheiden die anwesenden Mitglieder über Annahme oder Ablehnung des Antrages (der Anträge).

Art. 18. Die Beschlüsse bedürfen der Stimmenmehrheit der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder. Bei Stimmgleichheit ist eine zweite Abstimmung erforderlich. Bei nochmaliger Stimmgleichheit ist der Antrag verworfen.

Der Sekretär führt über alle Beratungen und Beschlüsse Protokoll.

Art. 19. Auf Verlangen der Mehrheit der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder findet eine geheime Abstimmung statt.

Art. 20. Die ordentliche Generalversammlung ernennt jährlich zwei Kassenrevisoren, die am Schluss des Geschäftsjahres die getätigten Einnahmen und Ausgaben sowie den Bestand des Vereinsvermögen gemäss den Büchern und Geschäftspapieren prüfen. Sie erstatten der ordentlichen Generalversammlung Bericht über ihre Tätigkeit.

B) Der Verwaltungsrat

Art. 21. Der Verwaltungsrat besteht aus:

- 1 Präsidenten
- 1 Vizepräsidenten
- 1 Sekretär
- 1 Kassierer
- 1 Beisitzenden (mindestens)

Art. 22. Die teilweise Neuwahl der Verwaltungsratsmitglieder findet jährlich in der ordentlichen Generalversammlung statt.

Die nächsten Teilwahlen finden in der ordentlichen Generalversammlung von 2002 statt. Bei Gleichheit der zur Wahl stehenden und offenen Mandate wird nicht abgestimmt.

Austretende Mitglieder sind jeweils diejenigen, die ihr Mandat während zwei Jahren erfüllt haben, ohne jedoch dass Präsident und Sekretär sich gemeinsam zur Wahl stellen.

Die austretenden Mitglieder sind wiederwählbar.

Die Kandidaturen für den Verwaltungsrat sind schriftlich bis vor Beginn der Generalversammlung an den Präsidenten zu richten.

Der Verwaltungsrat kann durch Ergänzungswahl ein in seiner Mitte entstandenes freies Amt besetzen; die auf diese Weise ernannten Mitglieder führen das Mandat ihres Vorgängers weiter, unter der Bedingung, dass die Generalversammlung ihre Ernennung bestätigt.

Art. 23. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Präsidenten, einen Vizepräsidenten, sowie den Sekretär und den Kassierer.

Art. 24. Der Verwaltungsrat hat das Recht, Reglemente zu erlassen, welche die Rechte und Pflichten der Mitglieder innerhalb des Vereins festlegen.

Des weiteren obliegt ihm Entscheidungskompetenz in allen durch die Statuten nicht vorgesehenen Fällen.

Art. 25. Der Verwaltungsrat hat das Recht jederzeit Einsicht in die Geschäftsbücher zu verlangen.

Art. 26. Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mehr als die Hälfte seiner Mitglieder anwesend sind. Erreicht er diese Zahl nicht, wird er ein zweites Mal schriftlich einberufen. Diese zweite Verwaltungsratssitzung ist beschlussfähig, unabhängig von der Zahl der anwesenden Mitglieder.

Die Beschlüsse werden mit absoluter Stimmenmehrheit gefasst, bei Stimmengleichheit entscheidet der Präsident oder sein Stellvertreter. Dies ist der Vizepräsident oder bei dessen Abwesenheit das rangälteste Mitglied. Sämtliche Beschlüsse des Verwaltungsrates werden zu Protokoll genommen.

C) Die Finanzkommission

Art. 27. Die Finanzkommission, bestehend aus zwei Kassenrevisoren, werden jährlich von der Generalversammlung ernannt. Sie dürfen nicht dem Verwaltungsrat angehören.

Art. 28. Die Kassenrevisoren haben am Schluss des Geschäftsjahres die getätigten Einnahmen und Ausgaben, sowie den Bestand des Vereinsvermögens gemäss den Büchern und Geschäftspapieren zu prüfen und der ordentlichen Generalversammlung Bericht über das Ergebnis ihrer Tätigkeit zu erstatten.

IV. - Das Vereinsvermögen

Art. 29. Das Vereinsvermögen besteht aus:

- A) der Vereinskasse,
- B) dem Inventar.

A) Die Vereinskasse

Art. 30. Die Vereinskasse wird gespeist durch die Beiträge der aktiven und inaktiven Mitglieder, Subsidien sowie die Jahresbeiträge der zahlenden Ehrenmitglieder und den Nettoeinnahmen aus Vereinsveranstaltungen.

Art. 31. Die Vereinskasse hat die Ausgaben des Vereins zu begleichen.

B) Das Inventar

Art. 32. Sämtliche Gegenstände des Vereins werden unter Kontrolle des vom Verwaltungsrat bezeichneten Inventarverwalters aufbewahrt.

V. - Rechte und Pflichten der Vereinsmitglieder

Art. 33. Die aktiven Mitglieder sind verpflichtet, sämtlichen Fussballspielen und Veranstaltungen, die vom Verwaltungsrat organisiert werden, gewissenhaft und pünktlich beizuwohnen.

Alle Abwesenheiten zu den Fussballspielen sind an den Spielführer, zu sonstigen Veranstaltungen an den Präsidenten zu richten.

Jedem aktiven und inaktiven Mitglied wird es zur Ehrenpflicht gemacht, bei Dienstleistungen sich einer in jeder Hinsicht tadellosen Aufführung zu befleißigen.

VI. - Das Geschäftsjahr

Art. 34. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

VII. - Die Beiträge

Art. 35. Die Höchsttaxe der von den Mitgliedern zu leistenden Beiträge beträgt 1.000,- LUF bzw. 25,- Euro.

VIII. - Statutenänderungen

Art. 36. Änderungen der Statuten können nur durch die Generalversammlung, im Einklang mit Art. 8 des Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck, beschlossen werden.

IX. - Auflösung des Vereins

Art. 37. Die Mindestzahl der aktiven Mitglieder muss sieben betragen. Der Verein kann nur von der Generalversammlung aufgelöst werden, wenn 2/3 der aktiven und inaktiven Mitglieder anwesend sind.

Beim Auflösen des Vereins ist das Vereinsvermögen einem sozialen Zweck zuzuführen.

X. - Allgemeines

Art. 38. Für alle in den vorstehenden Statuten nicht besonders geregelten Punkte gilt das Gesetz vom 21. April 1928 über Vereinigungen ohne Gewinnzweck.

Art. 39. Jedes aktive, inaktive und neue Mitglied erhält unentgeltlich ein Exemplar dieser Statuten und unterwirft sich sämtlichen darin enthaltenen Bestimmungen.

Vorstehende Statuten wurden in der Generalversammlung vom 19. Februar 2000 angenommen.

Gezeichnet: Flies François, Hilfskrankenpfleger; Garson Carlo, Hilfskrankenpfleger; Kraemer Maisy, Hilfskrankenpflegerin; Nickels Antoine, pensionierter Staatsbeamte; Nickts Jos, psychiatrischer Krankenpfleger; Pletschette Camille, psychiatrischer Krankenpfleger; Polfer Jos, Hilfskrankenpfleger; Schmit Léon, Pflegedirektor.

Art. 40. Die Mitglieder des Verwaltungsrates und ihre Funktionen:

Präsident:	Léon Schmit	Luxemburger
Vizepräsident:	Antoine Nickels	Luxemburger
Sekretär:	Carlo Garson	Luxemburger
Kassierer:	Camille Pletschette	Luxemburger
Beisitzende:	François Flies	Luxemburger
	Maisy Kraemer	Luxemburgerin
	Jos Nickts	Luxemburger
	Jos Polfer	Luxemburger

Enregistré à Diekirch, le 3 mars 2000, vol. 265, fol. 33, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(90659/000/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mars 2000.

NORDBAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.
R. C. Diekirch B 2.915.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 18 février 2000, vol. 265, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(90675/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

NORDBAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.
R. C. Diekirch B 2.915.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la S.A. NORDBAT,
tenue à Eschweiler en date du 22 octobre 1999 à 15.00 heures*

Unique point de l'ordre du jour

Délibération sur l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales

Conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, (loi du 24 avril 1983) l'assemblée générale décide à l'unanimité la continuation de la société

Eschweiler, le 22 octobre 1999.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2000, vol. 265, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(90676/561/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

AZIMUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 62, rue de Schoenfels.
R. C. Luxembourg B 31.638.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(13985/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

DECAPOLE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

L'an deux mille, le trente et un janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme DECAPOLE S.A., avec siège social à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 716 du 3 octobre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Armand van Tichelen, administrateur de sociétés, demeurant à B-3540 Herk-de-Stad, 19, Sint Jorislaan.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mike Kirsch, employé privé, demeurant à Schoos.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ludovicus Vriends, administrateur de sociétés, demeurant à L-9706 Clervaux, 2B, route d'Eselsborn.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Changement de l'objet social de la société.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée générale décide modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société a aussi comme objet l'achat, la vente, la location, la gestion, l'administration et la mise en valeur de propriétés immobilières et mobilières.

Elle peut également faire toutes opérations de participations, cautionnements, industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. van Tichelen, M. Kirsch, L. Vriends, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} février 2000, vol. 602, fol. 12, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} mars 2000.

F. Unsen.

(90667/234/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

DECAPOLE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mars 2000.

F. Unsen.

(90668/234/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

GLOBAL FRESH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 26A, Cité Lopert.

L'an deux mille, le onze février.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée GLOBALFRESH, S.à r.l., avec siège social à L-9061 Ettelbruck, 26A, Cité Lopert;

constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 30 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 915 du 17 décembre 1998.

L'assemblée est composée de

1. Madame Nathalie Szturma, coordinatrice de transports, épouse de Monsieur Daniel Schiltges, demeurant à L-9061 Ettelbruck, 26A, Cité Lopert;

2. Monsieur Daniel Schiltges, employé privé, demeurant à L-9061 Ettelbruck, 26A, Cité Lopert.

Lesquels comparants déclarent agir en tant que seuls et uniques associés de la société préqualifiée et requièrent le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit leur résolution, prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Seule et unique résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de société et en conséquence de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'affrètement pour le transport national et international par mer, par air et par route, la distribution de marchandises et la prestation de tous les services du secteur du transport, l'achat, et la vente, l'importation et l'exportation de marchandises ainsi que l'exploitation d'une agence de voyage et d'une agence en douane.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Szturma, D. Schiltges, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2000, vol. 602, fol. 23, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 mars 2000.

F. Unsen.

(96070/234/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

BACK ON TRACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 47.595.

Le bilan au 31 décembre 1998 approuvé par l'assemblée générale du 5 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2000.

Signature.

(13986/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

BACK ON TRACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 47.595.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue au siège social en date du 5 janvier 2000

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Clemente Corsini, Marco Manetti et Alain Noullet, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

BACK ON TRACK S.A.

C. Corsini

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13987/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

OMEGA INVEST A.G., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den siebten Februar.
Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

- 1) Die Aktien-Holdinggesellschaft MINT CONSULTING S.A., mit Sitz in Weiswampach, 117, route de Stavelot, hier vertreten durch ihren alleinzeichnungsberechtigten Präsidenten des Verwaltungsrates Herrn Herbert März, Kaufmann, in B-4791 Burg-Reuland, Malingen, 45, wohnend;
 - 2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., mit Sitz in Weiswampach, 117, route de Stavelot, hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Herbert März, vorgeannt.
- Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I. Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung OMEGA INVEST A.G. wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Form einer Finanzbeteiligungsgesellschaft (société de participations financières) gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Weiswampach. Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Ankauf, der Verkauf und die wirtschaftliche Verwertung von Immobilien, sowie jede andere Art von Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder ihn fördern kann. Außerdem die Beteiligungen auf jede Art und Weise an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die Verwaltung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schulforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften. Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Kapitel II. Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreissigtausend (31.000,-) Euro, eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn (310,-) Euro.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. Verwaltung, Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit aberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegrafisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie darf jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. Generalversammlung

Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Mémorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem ersten Mittwoch des Monats Juni um sechzehn Uhr nachmittags im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Kapitel VI. Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2000. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend, wenn der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII. Auflösung, Liquidation

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII. Allgemeines

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

1. Die Aktien-Holdinggesellschaft MINT CONSULTING S.A., vorgeannt, neunundneunzig Aktien	99
2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., vorgeannt, eine Aktie	1
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Zu allen fiskalischen Zwecken wird das Stammkapital auf eine Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsechsenddreissig (1.250.536,-) Franken abgeschätzt.

Feststellung

Der amtierende Notar erklärt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr fünfzigtausend Franken (50.000,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für die Dauer von 6 Jahren:
 - a) Herr Rolf Möller, Kaufmann, wohnhaft zu D-40489 Düsseldorf, An den Kämpfen 36;
 - b) Frau Zacharula Dimoudis, Hausfrau, wohnhaft zu D-47057 Duisburg, Schemkesweg 17;
 - c) Herr Thomas Togas, Kaufmann, wohnhaft zu D-47057 Duisburg, Karl Jarres-Straße 161.
3. Die Generalversammlung bestimmt zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren:
 - Herrn Rolf Möller, vorgenannt,
4. Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates ohne finanzielle Beschränkung.
5. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:
 - Die Gesellschaft U-BÜRO, S.à r.l., vorgenannt.
6. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft befindet sich in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd in den vorerwähnten Eigenschaften, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. März, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 8 février 2000, vol. 602, fol. 18, case 7. – Reçu 12.500,- francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 3. März 2000.

F. Unsen.

(90669/234/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mars 2000.

BOLERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.484.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

BOLERO INTERNATIONAL S.A.
Y. Johanns FINIM LIMITED
Administrateur *Administrateur*
Signatures

(13994/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

BOLERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.484.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 7 février 2000

- Suite à la démission de Madame Yolande Johanns, Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant au 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, a été coopté administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
BOLERO INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13995/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

BLUE MACHINES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4943 Hautcharage, 1, rue Nicolas Roth.

- constituée par-devant Maître Martine Weinandy, notaire à Clervaux, le 25 juillet 1996,
- inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous B 43.384,
- publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 566 le 5 novembre 1996 page 27144,
- modifiée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 21 novembre 1997.

—
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société,
tenue au siège social de la société le 3 février 2000*

Ont comparu:

- Monsieur Eric Depiesse, président du conseil d'administration, demeurant à L-4943 Hautcharage, 1, rue Nic. Roth,
- Monsieur Jean-Pierre Lefebvre, administrateur, demeurant à B-6761 Latour, rue du 24 août,
- Monsieur Jean-Pol Cozier, administrateur, demeurant à B-7750 Musson, 13, Gennevaux,
- Monsieur Roger Brondelet, commissaire, demeurant à L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.

L'assemblée se tient sous la présidence de Monsieur Eric Depiesse.

Monsieur le président ouvre la séance à 15.00 heures et fait remarquer que tous les actionnaires sont présents, l'assemblée est apte à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour à savoir:

- acceptation de la démission de Monsieur Jean-Pol Cozier en tant qu'administrateur tout en lui donnant décharge pour les exercices en cours et écoulés,
- nomination de Monsieur Olivier Cardon de Lichtbuer en tant qu'administrateur, demeurant à B-1560 Hoeilaart, 51, Joseph-Kumpsstraat.

L'assemblée décide à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Pol Cozier en tant qu'administration tout en lui donnant décharge pour l'exercice en cours avec effet immédiat,
- de nommer administrateur Monsieur Olivier Cardon de Lichtbuer avec effet immédiat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président lève la séance à 16.30 heures.

E. Depiesse	J.-P. Lefebvre	O. Cardon de Lichtbuer	R. Brondelet
<i>Président du conseil d'administration</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Clervaux, le 3 mars 2000, vol. 208, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(13993/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

BIOCHEMICALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 18.098.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(13992/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

BETRESH S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 28.667.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(13991/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

BATISE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 8.205.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13989/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

BATISE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 8.205.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} mars 1999, que:
- L'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.
- L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2002.
- L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13988/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

BAY-RUM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.691.

—
Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

BAY-RUM IMMOBILIERE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(13990/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

AUBRIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.808.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13984/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

AUBRIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.808.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 1999, que:
L'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.
L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2002.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13984/677/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

BREDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 27, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 61.601.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(13997/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

19571

BTH BUREAU THIERRY HAVELANGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.
R. C. Luxembourg B 44.816.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(13998/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

AU VIEUX TONNEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 66.345.

Suite à une cession de parts intervenue en date du 21 février 2000, les parts sociales sont réparties comme suit:

Mme Marie Chefgros	30 parts
M. Rizk Mouwannes	70 parts
Total:	100 parts sociales

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2000

Nomination d'un gérant administratif: M. Rizk Mouwannes, demeurant à Dudelange.

L'assemblée décide que la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique de l'un des deux gérants.

- Gérant technique (M. Antoine Luciani),
- Gérant administratif (M. Rizk Mouwannes).

L'assemblée modifie la résolution unique de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 1998 en retirant le droit de toute signature à M. Jean-Jacques Russo vis-à-vis des administrations publiques, bancaires et autres.

Luxembourg, le 2 mars 2000.

Pour la société
Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2000, vol. 315, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(13982/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.822.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil général du 7 février 2000

- Suite à la démission de Madame Yolande Johanns, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, a été coopté administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13996/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

EGINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.916.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2000.

Pour EGINTER S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signatures

(14021/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

**C.E.I.G.E.M.S., COMPAGNIE D'ETUDES, D'INVESTISSEMENTS ET DE GESTION
D'ETABLISSEMENTS MEDICAUX-SOCIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.524.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(14007/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

**C.E.I.G.E.M.S., COMPAGNIE D'ETUDES, D'INVESTISSEMENTS ET DE GESTION
D'ETABLISSEMENTS MEDICAUX-SOCIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.524.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(14008/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

**C.E.I.G.E.M.S., COMPAGNIE D'ETUDES, D'INVESTISSEMENTS ET DE GESTION
D'ETABLISSEMENTS MEDICAUX-SOCIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.524.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 mars 2000 ce qui suit:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2000:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,
- Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg,
- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

A été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2000:

- La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Le siège de la société est transféré du 4, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(14009/793/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

EAST-WEST PACIFIC CORPORATION LIMITED, Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 24.120.

The balance sheet as per June 30, 1999, registered in Luxembourg, on March 3, 2000, vol. 534, fol. 35, case 9, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on March 8, 2000.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward USD (12.533,24)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, February 24, 2000.

Signature.

(14019/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

19573

IPSOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 23.038.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(14091/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

IPSOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 23.038.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1^{er} juin 1999 que, suite au changement de statut juridique du Commissaire aux comptes qui de Société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenu Société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

* Est élue au poste de commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14090/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

KIBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.451.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 août 1999

Présents: Monsieur Luc Demaré, administrateur,
Mademoiselle Michelle Fetler, administrateur.

Ordre du jour:

Démission de Monsieur Philippe Gonne, administrateur.

Résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Philippe Gonne de son poste d'administrateur. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14099/660/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

INTERNATIONAL FASHION PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.036.

—
Décision du conseil d'administration du 29 février 2000

Le conseil d'administration de la société INTERNATIONAL FASHION PARTNERS S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, décide, à l'unanimité, de confier la gestion de son Département Commerce d'articles d'habillement, de chaussures et d'articles de maroquinerie à Monsieur Daniel Lallement, demeurant à Metz, France.

La signature de Monsieur Lallement conjointe avec un autre membre du conseil d'administration sera requise pour tout engagement de la société dans le susdit domaine.

Pour tout engagement ne dépassant pas une valeur de 1.250,- EUR, la société pourra être valablement engagée dans le susdit domaine par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration ou la signature unique d'un administrateur-délégué.

Cette décision annule et remplace celle du 25 janvier 1999.

Luxembourg, le 29 février 2000.

K.H. Pusch V. Goy I. de Clercq

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(14084/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ISO 200 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 42.655.

Le bilan au 31 décembre 1997 approuvé par l'Assemblée Générale du 8 février 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mars 2000.

Signature.

(14092/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ISO 200 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 42.655.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 8 février 1999*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1997 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1997.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

La cooptation de Maître Yvette Hamilius en tant qu'administrateur a été ratifiée.

Les mandats de Alain Noullet et de Jean-Marc Faber, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme

ISO 200 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14093/717/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

EUROPA FREIGHT CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 12.807.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 février 2000, Monsieur Gherardo Miss, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Andrew Gordon Dare, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Pour EUROPA FREIGHT CORPORATION

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14028/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

INVERSUD INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.737.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2000.

Pour INVERSUD INVESTMENT FUND, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(14087/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000..

19575

J.E.M. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: 2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 61.364.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
lors de sa réunion du 7 février 2000*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 février 2000:

- La délibération sur les comptes annuels au 30 juin 1999 est reportée à une date ultérieure.
- Avec effet au 7 février 2000, Monsieur John B. Mills, consultant, demeurant à L-5969 Itzig, 7, rue de la Libération a été nommé administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur D.W. Braxton.
- Les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Administrateurs:

- 1) M. S. Georgala, juriste, 4, avenue Eglé, F-78600 Maisons-Laffitte, France.
- 2) M. John B. Mills, consultant, 7, rue de la Libération, L-5969 Itzig, Luxembourg.
- 3) M. P. van der Westhuizen, comptable, 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., comptable, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.
Luxembourg, le 7 février 2000.

Pour extrait conforme
G. Leclerc

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14094/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

INTERNATIONAL TECHNIK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.327.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

INTERNATIONAL TECHNIK HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(14085/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

INTERNATIONAL TECHNIK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.327.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 novembre 1999

- est nommé Administrateur supplémentaire Monsieur Alain Renard, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Extrait certifié sincère et conforme
INTERNATIONAL TECHNIK HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14086/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

INVEPHOTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 70.165.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

(14088/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FES-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.271.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2000.

Signature.

(14030/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FES-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.271.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2000.

Signature.

(14031/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FES-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.271.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

Signature.

(14032/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

CHENONCEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.571.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 août 1999

Présents:

Monsieur Luc Demaré, administrateur

Mademoiselle Michelle Fetler, administrateur

Ordre du jour:

Démission de Monsieur Philippe Gonne, administrateur.

Résolution unique

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Philippe Gonne de son poste d'administrateur. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée générale.

L. Demaré
Administrateur

M. Fetler
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14004/660/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FIGECO, SOCIETE FINANCIERE DE GERANCE ET DE PLACEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 5.517.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

FIGECO, SOCIETE FINANCIERE
DE GERANCE ET DE PLACEMENT S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(14036/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

BUILD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.428.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

BUILD INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(14000/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

BUILD INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 16.428.

Auszug aus den Beschlussfassungen der Ordentlichen Generalversammlung vom 17. September 1999

- Fräulein Carole Caspari, Privatbeamtin, 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg wird als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied ernannt. Ihr Mandat verfällt anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung von 2002.

Für beglaubigten Auszug

BUILD INTERNATIONAL S.A.

Unterschrift

Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied

Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14001/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

COCTEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.275.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 août 1999

Présents:

Monsieur Luc Demaré, administrateur

Mademoiselle Michelle Fetler, administrateur

Ordre du jour:

Remplacement de Monsieur Philippe Gonne, administrateur.

Résolution unique

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Philippe Gonne de son poste d'administrateur. Le conseil coopte en remplacement Monsieur Pierre Dochen. Il sera proposé à la prochaine assemblée générale de ratifier la cooptation de Monsieur Pierre Dochen en tant qu'administrateur.

L. Demaré

Administrateur

M. Fetler

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1999, vol. 530, fol. 85, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14005/660/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

CONCEPTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 62.453.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 23 février 2000 que:

La démission de Monsieur Gérard Van Parys en sa qualité d'administrateur-délégué, en date du 23 février 2000 est acceptée.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14012/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

CAPRIANO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.874.

Le bilan au 30 juin 1998 approuvé par l'assemblée générale du 13 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2000.

Signature

(14002/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

CAPRIANO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.874.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue au siège social en date du 13 janvier 2000

Les comptes clôturés au 30 juin 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 1998.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

La cooptation de Marion Muller en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 30 juin 1999.

Les mandats de Marc Muller, Yvette Hamilius et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de AUDIT NETWORK S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 1999.

Pour extrait sincère et conforme
CAPRIANO HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14003/717/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.719.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999

Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Certifié sincère et conforme
COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS
DE DISTRIBUTION S.A.

Signature

Administrateur

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14010/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ELECTROTRADELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Démission de gérant et remise de parts

Par l'assemblée générale de ce jour, moi, Philippe Piret, domicilié drève au Brocard n° 6 à 1410 Waterloo - Belgique, gérant unique de la S.à r.l. ELECTROTRADELUX, 4, allée Léopold Goebel à Luxembourg, déclare par la présente démissionner de mon mandat de gérant et remet par ailleurs 100% de mes parts à Monsieur Gylles Peemans, domicilié à Groeningelei 134 à Kontich - Anvers et administrateur de plusieurs sociétés.

Cette démission et cette cession des parts sont la suite logique d'une convention signée le 6 janvier 2000 à Waterloo. Luxembourg, le 29 février 2000.

Lu et approuvé

P. Piret

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14023/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FINANCIERE POINCARE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.034.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

FINANCIERE POINCARE S.A.
A. Renard F. Mesenburg
Administrateur Administrateur

(14042/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FINANCIERE POINCARE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.034.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

FINANCIERE POINCARE S.A.
A. Renard F. Mesenburg
Administrateur Administrateur

(14043/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FINSTAHL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.554.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2000.

Pour FINSTAHL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

(14046/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FINSTAHL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.554.

L'Assemblée générale statutaire du 11 mai 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour FINSTAHL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14047/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

COLABORSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 16, rue de la Fonderie.
R. C. Luxembourg B 67.314.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.
Signature

(14006/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FREELAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.408.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2000.

(14050/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FREELAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.408.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2000.

(14051/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FREELAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.408.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 août 1999

- La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, dont la démission a été acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2003.

Luxembourg, le 19 août 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour FREELAND S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14052/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

JETCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.187.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 février 2000 que Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été nommé nouvel administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Gilbert Hellenbrand, démissionnaire.

Luxembourg, le 21 février 2000.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 37, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14095/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

KEEPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.950.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2000.

KEEPING S.A.
Signature
Administrateur-délégué

(14098/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FIDUCIAIRE MYSON, Société à responsabilité limitée.

Siège social: 1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 23.327.

Assemblée Générale de cession de parts

Entre les associés de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE MYSON, ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange, est convenu, ce trente septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, la présente cession de parts:

Actuellement, le capital social est réparti de la façon suivante:

1. SHEFFIELD OVERSEAS LIMITED, société de droit belizéen, quatre cent soixante-quatorze parts	474
2. BENCHROSE FINANCE LIMITED, société de droit anglais, une part	1
3. Philomena Gomes, vingt-cinq parts	25
Total: cinq cents parts sociales	500

Philomena Gomes, prénommée, cède vingt-cinq parts (25) qui lui appartiennent à SHEFFIELD OVERSEAS LIMITED, prénommée, et qui les accepte pour le prix de cent francs (100), ce dont quittance.

BENCHROSE FINANCE LIMITED, prénommée, cède une part (1) qui lui appartiennent à SHEFFIELD OVERSEAS LIMITED, prénommée, et qui les accepte pour le prix de cent francs (100), ce dont quittance.

Désormais, le capital est réparti de la façon suivante:

1. SHEFFIELD OVERSEAS LIMITED, prénommée, cinq cents parts	500
Total: cinq cents parts sociales	500

SHEFFIELD OVERSEAS LIMITED P. Gomes
Signature

BENCHROSE FINANCE LIMITED
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2000, vol. 534, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14034/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FIDUCIAIRE MYSON, Société à responsabilité limitée.

Siège social: 1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 23.327.

Assemblée Générale Extraordinaire

Entre les associés de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE MYSON, ayant son siège social au 30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, est convenu ce trois janvier deux mille, le présent changement de gérant:

La démission de Monsieur Christopher Sykes, demeurant à Luxembourg, est acceptée et prendra cours à partir du trente et un décembre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat.

SHEFFIELD OVERSEAS LIMITED
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2000, vol. 534, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14035/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ELDFELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.577.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 août 1999

Présents: Monsieur Luc Demaré, administrateur,
Mademoiselle Michelle Fetler, administrateur.

Ordre du jour:

Démission de Monsieur Philippe Gonne, administrateur.

Résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Philippe Gonne de son poste d'administrateur. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14022/660/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FINATRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.234.

Le bilan au 31 décembre 1998 approuvé par l'Assemblée Générale du 9 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mars 2000.

Signature.

(14044/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FINATRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.234.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 9 novembre 1999*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Les mandats de Jacqueline Cazes, Jean-Philippe Fontaine et Marcus T. Mussa, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme
FINATRA S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14045/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

EURINVEST PARTNERS S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.580.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 décembre 1999

Le mandat de commissaire de la société KPMG AUDIT venant à expiration, à l'unanimité, le Conseil d'administration décide de lui donner décharge de son mandat au cours de l'exercice écoulé. Le Conseil d'administration décide également de renouveler son mandat pour un an.

Suite au départ de Monsieur Fol René prévu pour fin janvier, le Conseil d'administration décide de modifier la liste des signatures avec effet immédiat.

A dater de ce jour, le porteur de la signature B est la personne suivante:

Madame Nadine Jadoul.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure relative au porteur de la signature B.

G. Steegmans D. Verhaegen
Administrateur-délégué Administrateur-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14026/034/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FU HUA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 53, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 54.246.

Constituée par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 1996, acte publié au Mémorial C, n° 284 du 11 juin 1996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
FU HUA, S.à r.l.
Signatures

(14054/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

19583

FUNDUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.602.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 octobre 1999

- est nommée Administrateur supplémentaire Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant au 22C, Aischdall, L-8480 Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
FUNDUS HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14055/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FUNDUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.602.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2000

- Suite à la démission de Madame Yolande Johanns, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
FUNDUS HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14056/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

EUROTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.177.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 août 1999

Présents:

Monsieur Luc Demaré, administrateur.

Mademoiselle Michelle Fetler, administrateur.

Ordre du jour:

Démission de Monsieur Philippe Gonne, administrateur.

Résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Philippe Gonne de son poste d'administrateur. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14029/660/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

CONTENSINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 56, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 27.559.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(14013/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

G.P.F., GENERALE DE PARTICIPATION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 39.958.

Le bilan au 31 décembre 1997 approuvé par l'Assemblée Générale du 28 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2000.

Signature.

(14058/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

G.P.F., GENERALE DE PARTICIPATION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 39.958.

Le bilan au 31 décembre 1998 approuvé par l'Assemblée Générale du 28 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2000.

Signature.

(14059/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

G.P.F., GENERALE DE PARTICIPATION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 39.958.

Le bilan au 31 décembre 1999 approuvé par l'Assemblée Générale du 28 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2000.

Signature.

(14060/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

G.P.F., GENERALE DE PARTICIPATION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 39.958.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 28 janvier 2000*

Les comptes clôturés aux 31 décembre 1997, 1998 et 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Jean-Marc Faber, Yvette Hamilius et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme
G.P.F., GENERALE DE PARTICIPATION
FINANCIERE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14061/717/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.
